

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 16 JANVIER 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19 h au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphaël Benoît	Conseiller siège # 1
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
M. Sylvain Naud	Conseiller siège # 5 arrivé à 19 h 12
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Étaient également présents :

Mme Nathalie Naud, greffière et directrice générale adjointe et M. Serge Allaire, directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 03. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance sera enregistrée.

LÉGISLATION

01-16-01-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points 5.25 Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil et 12.1 Nomination de Mme Marie-Ève Moisan comme suppléante à la MRC de Portneuf tout en laissant le varia ouvert.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2022

3- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

- 3.1 Rencontre avec les responsables de la Paroisse de Saint-Raymond-du Nord en lien avec l'église de St-Léonard
- 3.2 125^e anniversaire de St-Léonard
- 3.3 Croix du mont St-Bernard
- 3.4 Rencontre avec les représentants du CVLS
- 3.5 Projet pilote du Centre de la petite enfance le Kangourou
- 3.6 Plan d'urgence
- 3.7 Règlement sur les réunions du conseil municipal
- 3.8 Développement Walsh
- 3.9 Réservoir d'eau potable
- 3.10 Borne sèche au lac Simon
- 3.11 Compensation pour hausse de carburant
- 3.12 Entrée de la rue Lortie
- 3.13 Utilisation des images et photos provenant de nos caméras

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

5- ADMINISTRATION

- 5.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
- 5.2 Modification de la résolution # 353-05-12-22
- 5.3 Modification de la résolution # 314-24-10-22
- 5.4 Annulation de la résolution # 263-06-09-22
- 5.5 Autorisation de paiement à Bédard, Guilbault, ca

- 5.6 Annulation de la résolution # 277-06-09-22
- 5.7 Modification de la résolution # 174-06-06-22
- 5.8 Annulation de la résolution # 322-07-11-22
- 5.9 Modification de la résolution # 339-07-11-22
- 5.10 Annulation de la résolution # 126-02-05-22
- 5.11 Annulation de la résolution # 162-06-06-22
- 5.12 Ville de St-Raymond — Cour municipale
- 5.13 Demande de subvention — 520, rue Piché
- 5.14 Québec Municipal — Adhésion 2023-2024
- 5.15 OMHGP — Approbation du budget 2023
- 5.16 Embauche de personnels substitués
- 5.17 Autorisation de paiement — SMB Informatique
- 5.18 Formation sur les ventes pour non-paiement de l'impôt foncier
- 5.19 Adhésion à l'ADMQ 2023
- 5.20 Adhésion à l'UMQ 2023
- 5.21 Renouvellement de l'adhésion à la FQM 2023
- 5.22 Autorisation de paiement à Morency, Société d'Avocats
- 5.23 Report des congés et vacances du DG en 2023
- 5.24 Modification de la résolution 282-06-09-22
- 5.25 Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

6- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 Rapport écrit de l'inspecteur municipal

8- LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Rapport écrit de l'agente de développement communautaire en milieu municipal
- 8.2 Demande d'aide financière comité 125^e
- 8.3 Fête des bénévoles
- 8.4 Ski de fond - Carte logo
- 8.5 Ski de fond - Autocollant
- 8.6 Ski de fond - Piste # 4
- 8.7 Défi château de neige
- 8.8 Défi Kilo Ski
- 8.9 Concours photo hiver
- 8.10 Événement Popol
- 8.11 Achat surfaceuse pour la patinoire
- 8.12 Site web – Photo employés et conseil
- 8.13 Utilisation du logo de la municipalité

9- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Rapports du Service incendie de la ville de Saint-Raymond

10- RAPPORTS DES COMITÉS

11- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

12- VARIA

- 12.1 Nomination de Mme Marie-Ève Moisan comme suppléante à la MRC de Portneuf

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

02-16-01-23

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 5 décembre 2022.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

RENCONTRE AVEC LES RESPONSABLES DE LA PAROISSE DE ST-RAYMOND-DU-NORD EN LIEN AVEC L'ÉGLISE DE ST-LÉONARD

Aucune information supplémentaire à donner sur ce point.

125^E ANNIVERSAIRE DE ST-LÉONARD

La réunion de janvier a été reporté à plus tard ce mois-ci.

CROIX DU MONT ST-BERNARD

Aucune information supplémentaire à donner sur ce point.

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU CVLS

Des documents ont été envoyés au Centre Vacances en décembre. Un suivi sera fait bientôt.

PROJET PILOTE DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LE KANGOUROU

Aucune information supplémentaire à donner sur ce point.

PLAN D'URGENCE

Ce point est en cours.

RÈGLEMENT SUR LES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Un projet de règlement est en circulation auprès des conseillers. Des discussions auront lieu au prochain caucus.

DÉVELOPPEMENT WALSH

Aucune information supplémentaire à donner sur ce point.

RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Aucune information supplémentaire à donner sur ce point.

BORNE SÈCHE AU LAC SIMON

Aucune information supplémentaire à donner sur ce point.

COMPENSATION POUR HAUSSE DE CARBURANT

Lors du caucus, un document a été présenté aux membres du conseil municipal.

ENTRÉE DE LA RUE LORTIE

Une demande a été faite au MTQ qui par la suite a fait une intervention qui ne s'est pas avérée satisfaisante. Une autre intervention sera logée auprès du MTQ.

UTILISATION DES IMAGES ET PHOTOS PROVENANT DE NOS CAMÉRAS

Suite à des démarches avec l'agent Leclerc, parrain de la municipalité à la SQ, les images et les photos provenant de nos caméras de sécurité pourront être diffusées sur notre page Facebook suite à la constatation de bris et de méfaits sur nos installations.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

03-16-01-23

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement d'accepter la présentation des comptes payés au montant de 181 115.18 \$ de payer les comptes à payer au montant de 154 905.42 \$ et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

04-16-01-23

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION # 353-05-12-22

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement de modifier la résolution # 353-05-12-22 de la façon suivante :

La résolution :

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf offre de partager les sommes résiduelles quant à l'utilisation de l'aide financière liée à la COVID-19;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de moderniser la salle de réunion afin d'être plus productif en faisant l'acquisition d'un écran tactile;

CONSIDÉRANT QUE l'écran tactile est au coût de 9 549.99 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Techni PC au montant de 13 779.99 \$ plus taxes donne la possibilité de choisir entre deux grandeurs d'écran;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER la proposition de Techni PC au montant de 9 549.99 \$ plus taxes pour un écran de 75 pouces;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 03-31000-023.

Devra se lire comme suit :

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf offre de partager les sommes résiduelles quant à l'utilisation de l'aide financière liée à la COVID-19;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de moderniser la salle de réunion afin d'être plus productif en faisant l'acquisition d'un écran tactile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER la proposition de Techni PC au montant de 10 548.99 \$ plus taxes pour un écran de 75 pouces;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 03-31000-023.

05-16-01-23

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION # 314-24-10-22

Il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement de modifier la résolution # 314-24-10-22 de la façon suivante :

La résolution :

CONSIDÉRANT le problème récurrent de la bouche d'égout située à l'entrée de la rue Lortie;

CONSIDÉRANT QUE la solution proposée est de faire un dénivelé afin que l'eau puisse s'égouttée plus rapidement;

CONSIDÉRANT la soumission de Pont-Rouge Asphalte du 18 octobre 2022 au montant de 2 495 \$ qui couvre aussi la réparation temporaire de deux trottoirs sur la rue Principale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- DE MANDATER l'entreprise Pont-Rouge Asphalte pour faire une dénivellation afin que l'eau puisse entrée dans le drain plus rapidement;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-32045-625.

Devra se lire comme suit :

CONSIDÉRANT la soumission de Pont-Rouge Asphalte du 18 octobre 2022 au montant de 2 250 \$ qui couvre la réparation temporaire de deux trottoirs sur la rue Principale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- DE MANDATER l'entreprise Pont-Rouge Asphalte pour faire la réparation temporaire de deux trottoirs sur la rue Principale;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-41300-521.

06-16-01-23

ANNULATION DE LA RÉSOLUTION # 263-06-09-22

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 263-06-09-22, le conseil municipal a autorisé le directeur général à recourir aux services de Mme Caroline Villeneuve de chez Bédard, Guilbault, ca pour la préparation du budget 2023;

CONSIDÉRANT QUE la firme Bédard, Guilbault, ca a émis une facture pour le montant total des honoraires de Mme Villeneuve, pour la production du budget et pour diverses consultations offertes à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, la résolution# 263-06-09-22 devient caduque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'annuler la résolution # 263-06-09-22.

07-16-01-23

AUTORISATION DE PAIEMENT À BÉDARD, GUILBAULT, CA

CONSIDÉRANT la réception de la facture de la firme Bédard, Guilbault, ca du 12 décembre 2022 au montant de 1 716 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu les services facturés de mai à novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER le paiement de la facture de Bédard, Guilbault, ca au montant de 1 716 \$ avant taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-13000-413.

08-16-01-23

ANNULATION DE LA RÉSOLUTION # 277-06-09-22

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 277-06-09-22 modifie la résolution # 174-06-06-22;

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 174-06-06-22 sera modifiée, donc, la résolution # 277-06-09-22 n'aura plus de raison d'être;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'annuler la résolution # 277-06-09-22.

09-16-01-23

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION # 174-06-06-22

Il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement de modifier la résolution # 174-06-06-22 de la façon suivante :

La résolution :

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des travaux publics a dû procéder à la réparation d'une fuite sur le réseau d'aqueduc ce qui a endommagé l'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le devoir de réparer le carré d'asphalte situé sur la rue principale, le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de l'entreprise Pont-Rouge Asphalte qui s'élève au montant de 5 048.96 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Eve Moisan et résolu unanimement :

- D'AUTORISER la réparation du carré d'asphalte vis-à-vis le 835, rue Principale au tarif de 5 048.96\$ plus les taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-32045-625.

Est modifié comme suit :

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des travaux publics a dû procéder à la réparation d'une fuite sur le réseau d'aqueduc ce qui a endommagé l'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le devoir de réparer le carré d'asphalte situé sur la rue principale, le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de l'entreprise Pont-Rouge Asphalte qui s'élève au montant de 5 087.50 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Eve Moisan et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** la réparation du carré d'asphalte vis-à-vis le 835, rue Principale au tarif de 5 087.50 \$ plus les taxes;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire # 02-41300-521.

10-16-01-23 **ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 322-07-11-22**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 322-07-11-22 le conseil se déclarait en faveur de la construction d'un mur dans la sacristie de l'église de St-Léonard;

CONSIDÉRANT QU'avec les récents développements, la construction du mur n'est plus requise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'annuler la résolution # 322-07-11-22.

11-16-01-23 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 339-07-11-22**

Il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement de modifier la résolution # 174-06-06-22 de la façon suivante :

Le titre de la résolution deviendra Travaux de 45 000 \$ dans les rangs St-Jean-Baptiste et St-Antoine — PAVL-Volet entretien 95 622 \$.

Les phrases :

- **D'AUTORISER** le rechargement granitique du rang St-Antoine au coût de 20 000 \$
- **D'AUTORISER** le rechargement granitique du rang St-Jean-Baptiste au coût de 25 000 \$;

Sont modifiées de la façon suivante :

- **D'AUTORISER** le rechargement granitique et le nettoyage de fossés du rang St-Antoine au coût de 20 000 \$
- **D'AUTORISER** le rechargement granitique et le nettoyage de fossés du rang St-Jean-Baptiste au coût de 25 000 \$;

12-16-01-23 **ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 126-02-05-22**

CONSIDÉRANT QUE le programme PRABAM permet la rénovation de bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 126-02-05-22 autorisait M. Allaire à recourir au service d'un architecte dans le but de rénover une partie du sous-sol du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'argent a été utilisé pour mettre à niveau un autre bâtiment municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement d'annuler la résolution # 126-02-05-22.

13-16-01-23 **ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 162-06-06-22**

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 162-06-06-22 autorisait le règlement d'emprunt # 482-22;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'emprunt était erroné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'annuler la résolution # 162-06-06-22 sur le règlement d'emprunt # 482-22.

14-16-01-23 **VILLE DE ST-RAYMOND — COUR MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le dossier suivant de la Cour municipale de Saint-Raymond, dont le poursuivant est la municipalité de Saint-Léonard, est un dossier prescrit puisque le jugement a été rendu il y a plus de dix ans :

Numéro de dossier	Numéro de cause	Montant
803352358	10-01762-3	387 \$

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, aucune mesure d'exécution de jugement ne peut être effectuée afin de récupérer l'amende et les frais dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE les moyens mis à la disposition du percepteur des amendes pour donner suite au jugement rendu dans ce dossier n'a pu être appliqué avec succès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement d'autoriser la fermeture administrative du dossier mentionné ci-dessus par le personnel du greffe de la Cour municipale de Saint-Raymond.

15-16-01-23

DEMANDE DE SUBVENTION — 520, RUE PICHÉ

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Sauvageau et de MM. David et Réjean Albert ont obtenu un permis de construction (# 2020-015) pour la rénovation de la résidence sise au 520, rue Piché, située dans la zone Rb-8 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande est admissible dans le cadre du programme de revitalisation (règlement # 440-16);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER la demande pour la résidence du 520, rue Piché;
- DE PAYER la dépense à même le poste # 02-63900-980.

QUÉBEC MUNICIPAL — ADHÉSION 2023-2024

Il est décidé de ne pas adhérer à Québec Municipal.

16-16-01-23

OMHGP — APPROBATION DU BUDGET 2023

CONSIDÉRANT la réception par l'OMHGP des budgets de la Société d'Habitation de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement que la municipalité de St-Léonard-de-Portneuf approuve les budgets 2023 de la Société d'Habitation de Québec.

17-16-01-23

EMBAUCHE DE PERSONNELS SUBSTITUTS

CONSIDÉRANT le départ en congé prolongé de Mme Nathalie Naud, greffière, d.g.a.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de la remplacer;

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Lyne Hardy et Francine Gagné ont été embauchées pour procéder audit remplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement :

- DE PROCÉDER à l'embauche de Mesdames Hardy et Gagné rétrospectivement au 5 décembre 2022;
- DE PAYER Mesdames Hardy et Gagné à l'échelon 3 de l'échelle salariale de Mme Naud.

18-16-01-23

AUTORISATION DE PAIEMENT — SMB INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'imprimante qui servait à imprimer les chèques a brisé à la mi-décembre 2022;

CONSIDÉRANT l'importance de cette imprimante et le fait qu'elle doit être remplacée rapidement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- D'ACQUÉRIR une nouvelle imprimante au montant de 372.87 \$ avant taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 03-31000-023.

19-16-01-23

FORMATION SUR LES VENTES POUR NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER

CONSIDÉRANT QUE la formation sur les ventes pour non-paiement de l'impôt foncier est fortement suggérée aux directeurs municipaux et recommandé par la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QU'éventuellement, des cas de ventes pour non-paiement de l'impôt foncier pourraient se présenter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- D'AUTORISER M. Serge Allaire, directeur général, à suivre la formation de la MRC de Portneuf au coût de 330 \$ avant taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-13000-454.

20-16-01-23

ADHÉSION À L'ADMQ 2023

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'ADMQ fait partie des demandes contractuelles du directeur général approuvées par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- D'AUTORISER l'adhésion membre de la municipalité au coût de 939 \$ plus taxes;
- D'AUTORISER le paiement de 414 \$ taxes incluses pour profiter de l'assurance;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-13000-494.

21-16-01-23

ADHÉSION À L'UMQ 2023

CONSIDÉRANT la cotisation annuelle de base de l'UMQ d'un montant de 656.93\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement :

- D'AUTORISER le paiement de l'adhésion annuelle de base à l'UMQ au montant de 656.93 \$ avant taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02 -13000-494.

22-16-01-23

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM 2023

Il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement :

- DE RENOUVELER l'adhésion de la municipalité à la FQM pour l'année 2023, au montant de 1 485.56 \$ avant taxes, tel qu'il appert sur le document reçu le 10 novembre 2022;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire 02-13000-494.

23-16-01-23

AUTORISATION DE PAIEMENT À MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CONSIDÉRANT le contrat intervenu entre la municipalité et la firme Morency Société d'avocats pour bénéficiaire de consultation en service forfaitaire;

CONSIDÉRANT la facture au montant de 530.60 \$ avant taxes tel qu'il appert sur le document reçu le 13 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement :

- DE PAYER la somme de 530.60 \$ avant taxes à la firme Morency Société d'avocats;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire 02-13000-412.

REPORT DES CONGÉS ET VACANCES DU DG EN 2023

Après les explications de M. Serge Allaire, directeur général, les membres du conseil acceptent le report des congés et des vacances accumulées et non prises de celui-ci.

24-16-01-23

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION # 282-06-09-22

Il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement de modifier la résolution # 282-06-09-22 de la façon suivante :

La phrase :

- D'ACCEPTER la proposition de Corbo au tarif de 4 755 \$ plus les taxes;

Est modifiée comme suit :

- D'ACCEPTER la proposition de Corbo au tarif de 4 840 \$ plus les taxes;

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général, M. Serge Allaire, dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal et annonce que tous les ont bien complétées.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport écrit de M. Denis Grégoire, inspecteur municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT ÉCRIT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE EN MILIEU MUNICIPAL

Le rapport écrit de Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ 125^E

Ce point est reporté.

25-16-01-23

FÊTE DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT QUE la fête des bénévoles est un évènement très apprécié des personnes bienveillantes qui prennent part au bien-être de la communauté de St-Léonard;

CONSIDÉRANT QUE la fête aura lieu le 15 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 4 570 \$ est au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- D'ACCORDER un budget de 4 570 \$ pour la fête des bénévoles;
- DE PAYER la dépense à même les postes budgétaires # activités diverses 02-70195.

26-16-01-23

SKI DE FOND — CARTE LOGO

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de produire de nouvelle carte des pistes de skis de fond et un nouveau logo;

CONSIDÉRANT la soumission de Mme Édith Julien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- DE PAYER la somme de 300 \$ à Mme Édith Julien;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-70130-341.

27-16-01-23

SKI DE FOND – AUTOCOLLANT

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de produire un autocollant pour remettre aux usagers donateurs des pistes de skis de fond;

CONSIDÉRANT la soumission de l’entreprise Vitasprint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- DE PAYER la somme de 250 \$ à l’entreprise Vitasprint;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-70130-649.

SKI DE FOND – PISTE # 4

De l’information a été donnée.

28-16-01-23

DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE

CONSIDÉRANT le grand succès de l’an dernier du Défi château de neige;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de renouveler l’expérience cette année;

CONSIDÉRANT le prix offert d’un montant de 75 \$ à la Vallée Secrète;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- D’AUTORISER l’achat d’une carte cadeau de 75 \$ à la Vallée Secrète qui sera remise au gagnant;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-70195-419.

29-16-01-23

DÉFI KILO SKI

CONSIDÉRANT le grand succès de l’an dernier du Défi Kilo-ski;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de renouveler l’expérience cette année;

CONSIDÉRANT le prix offert d’un montant de 75 \$ au Centre Vacances Lac Simon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement :

- D’AUTORISER l’achat d’une carte cadeau de 75 \$ au Centre Vacances Lac Simon qui sera remise au gagnant.
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-70195-419.

30-16-01-23

CONCOURS PHOTO HIVER

CONSIDÉRANT le grand succès de l’an dernier du concours Photo d’hiver;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de renouveler l’expérience cette année;

CONSIDÉRANT les prix offerts soient :

Premier prix	100 \$ et affichage de la photographie gagnante dans la salle des séances du conseil
Deuxième prix	Entrée familiale à la plage
Troisième prix	50 \$ en argent

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- D’AUTORISER la tenue du concours et la remise des prix;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-70195-419.

ÉVÈNEMENT POPOL

De l’information a été donnée.

31-16-01-23

ACHAT SURFACEUSE POUR LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une surfaceuse pour la patinoire serait une économie de temps et d'argent pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE M. Grégoire, préposé à la patinoire, est en accord à utiliser une surfaceuse manuelle;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise québécoise Proglace au montant de 765.93 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- DE PROCÉDER à l'achat d'une surfaceuse manuelle, deux boyaux d'arrosage et un coupe glace, au montant de 765.93 \$ avant taxes de l'entreprise Proglace;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-70150-649.

32-16-01-23

SITE WEB – PHOTOS EMPLOYÉS ET CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités affichent sur leur site Web, les photos des employés et des conseillers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE Mme Laurie Beaupré, agente de développement, a trouvé une photographie qui prendrait les photos pour un coût de 200 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- D'ENGAGER la photographe trouver par Mme Beaupré au coût de 200 \$ taxes incluses;
- D'AFFICHER les photographies des conseillers et des employés municipaux qui le désirent sur le site Web de la municipalité;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-13000-341.

UTILISATION DU LOGO DE LA MUNICIPALITÉ

Le conseil municipal accepte que M. Pierre Hardy utilise le logo municipal de façon respectueuse et le conseil municipal conserve un droit de regard qu'en à l'utilisation qui en est faite.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT DU SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE SAINT-RAYMOND

Les rapports d'octobre et novembre du service incendie de la ville de St-Raymond ont été présenté.

RAPPORTS DES COMITÉS

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

VARIA

33-16-01-23

NOMINATION DE MME MARIE-ÈVE MOISAN COMME SUPPLÉANTE À LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE le maire peut connaître un empêchement à combler sa fonction;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer Mme Marie-Ève Moisan, pro-maire, à titre de substitut du maire auprès de la MRC de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- DE NOMMER Mme Marie-Ève Moisan, pro-maire, à titre de substitut du maire auprès de la MRC de Portneuf;

- **DE FAIRE** parvenir une copie de la présente résolution à la MRC de Portneuf.

34-16-01-23

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 44.

Monsieur Archill Gladu
Maire

Monsieur Serge Allaire
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.